



CSA SD du 07 avril 2026

Pour commencer ce CSA SD de carte scolaire du 1er degré, rappelons les données chiffrées : - 1891 postes dans les écoles à la rentrée 2026, dont 75 dans l'académie de Montpellier, contre 10 l'année dernière. Pour l'Unsa Education, l'argument de la baisse démographique ne peut justifier à elle seule une telle diminution des moyens. Cette évolution aurait pu être mise à profit pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage : réduction des effectifs par classe, renforcement de l'accompagnement des élèves, soutien aux équipes. Les choix ministériels, une fois de plus, ne permettent pas d'aller dans ce sens. Sur le terrain, on continue à manquer de tout ce qui permettrait à l'Ecole de mieux répondre aux besoins des élèves, de tout ce qui permettrait à l'Ecole de s'adapter aux évolutions sociétales qui ne s'arrêtent pas aux portes des écoles. Notre profession est en souffrance, les conditions d'enseignement de plus en plus dégradées : nous manquons de médecins scolaires, de moyens RASED, d'AESH...

Pour ce qui est de notre département, nous souhaitons d'abord remercier le service de la DIMEF pour les nombreux échanges positifs et constructifs du GT de 4h de la semaine dernière. Le document préparatoire reçu en amont a donné lieu à des interrogations de notre part concernant l'équilibre entre ouvertures et fermetures de postes. Les réponses apportées à notre demande de précisions ont précisé qu'une enveloppe conséquente d'ETP était mise de côté pour le mois de Juin et espérons le aussi pour aujourd'hui.

L'addition reste très salée :

- aucune création de poste de remplaçants alors qu'aujourd'hui et comme tous les jours de l'année scolaire, les enfants sont répartis dans des classes faute de remplaçants disponibles. Les conditions d'exercices de nos collègues remplaçants se dégradent chaque année un peu plus. Et ce n'est pas la départementalisation du remplacement qui résoudra les 2 problèmes évoqués. La seule solution reste la création de postes de remplaçants.
- Aucune création de poste d'enseignant référent alors que les nombres de dossiers suivis n'a jamais été aussi haut
- une enveloppe de poste de création des PAS financée majoritairement par le 1er degré

On arrive ainsi à une balance négative de près de 50 ETP sur les fermetures et ouvertures de classes.

Concernant les postes PAS, Monsieur le Directeur Académique, l'Unsa Education dénonce que la création de ces postes se fasse à moyens constants, impactant négativement la carte scolaire départementale. De plus, nous constatons une multiplication des dispositifs liés à l'inclusion. L'Unsa Education alerte sur le risque de complexification du paysage de l'école inclusive. Entre PAS, RASED, PIAL, EMAS, PCO et autres dispositifs, les responsabilités et les modalités d'intervention risquent de devenir difficile à comprendre pour les équipes éducatives comme pour les familles. Ce nouveau dispositif ne remplacera en aucun cas les moyens humains indispensables à l'accompagnement des élèves dans les classes et à l'appui des enseignants au quotidien.

Enfin le SE-Unsa souhaite vous alerter, Monsieur le Directeur Académique sur les futures affectations lors du mouvement sur les postes en ASH. En effet cette année de nombreuses problématiques d'affectation se présentent:

Tout d'abord, même si ce n'est pas une nouveauté, les appels à candidatures inter-degré qui ont leur propre calendrier.

Les affectations sur les nouveaux postes Pôle d'appui à la scolarité qui vont avoir pour conséquence d'une part une affectation à titre provisoire sur le poste pour l'enseignant qui postule mais également le poste initial de cet enseignant qui va être bloqué 1 an.

Enfin les problématiques liées à la nouvelle formation CAPPEI.

Pour la promotion de cette année, 2025-2026, les résultats n'étant qu'en juin, les candidats n'auront semblent-ils aucune priorité pour le mouvement. Concernant les futurs candidats de la session 2026-2027, nous n'avons aucune information concernant leur affectation.

Pour résumer, toutes ces problématiques nous inquiètent tant pour l'affectation de ces enseignants spécialisés qui se sont engagés dans une démarche d'évolution professionnelle et qui doivent avoir la possibilité de faire un mouvement le plus serein et paritaire possible mais nous sommes aussi inquiets sur les conséquences que cela peut avoir sur le bon fonctionnement de ces dispositifs dans les écoles et l'impact sur la continuité pédagogique.